

11/2017

Mod: DBM-100

Production code: M30.2.0100 (DETABINOX)



Diamond
Cleaning products

Fiche de sécurité DETABINOX COMPRIMÉS



Fiche de sécurité du 11/05/2017, révision 3

SECTION 1 : identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur du produit

Identification du mélange :

Nom commercial : DETABINOX COMPRIMÉS

Code commercial : M30.2.0100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée :

Nettoyant pour fours industriels.

USAGE PROFESSIONNEL

Utilisations déconseillées :

Ne pas utiliser à des fins autres que celles indiquées.

1.3. Informations sur le fournisseur figurant sur la fiche d'informations pour la sécurité

Fournisseur :

Inoxtrend S.r.l.

Via Serenissima n. 1

31025 S. Lucia di Piave (TV) - ITALIE

Tél. +39 0438 456990 – Fax +39 0438 451710

Personne compétente responsable de la fiche d'informations pour la sécurité :

info@inoxtrend.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pour toute information urgente (24/24h), contacter les centres antipoison (CAP) suivants :

Hôpital *Ospedale Niguarda Ca' Granda* de Milan Tél. +39 02 66101029.

Hôpital *Ospedale Pediatrico Bambino Gesù* de Rome Tél. +39 06 68593726

Az. Osp. Univ. de Foggia Tél. +39 0881 732326

Az. Osp. A. Cardarelli de Naples Tél. +39 081 7472870

Policlinico Umberto I de Rome Tél. +39 06 49978000

Policlinico A. Gemelli de Rome Tél. +39 06 3054343

Az. Osp. Careggi U.O. Tossicologia Medica de Florence Tél. +39 055 7947819

Centro Nazionale di Informazione Tossicologica de Pavia Tél. +39 0382 24444

Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII de Bergame Tél. +39 800883300

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires.

Eye Dam. 1, H318 Provoque de graves lésions oculaires.

STOT SE 3, H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Effets physico-chimiques nocifs pour la santé humaine et l'environnement :

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Danger

Indications de danger :

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

P260 Ne pas respirer la poussière.

P280 Mettre des gants de protection et se protéger les yeux.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, s'il est facile de le faire. Continuer à rincer.

P310 Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Dispositions spéciales :

Aucune

Contient

MÉTASILICATE DE DISODIUM

ACIDES SULFONIQUES, HYDROXYCALANES C14-16 ET ALCÈNES C14-16, SELS DE SODIUM

HYDROXYDE DE SODIUM

ACIDE ÉTHYLÈNE DIAMINE TÉTRAACÉTIQUE DE TÉTRASODIQUE

Dispositions spéciales conformément à l'Annexe XVII du REACH et modifications successives :

Aucune

Composition (Règlement CE n° 648/2004) :

15-30% de phosphates.

5-15% tensioactifs anioniques.

<5% EDTA.

2.3. Autres dangers

Substances VPvB : Aucune - Substances PBT : Aucune

Autres dangers :

Aucun autre danger

SECTION 3 : composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux conformément au Règlement CLP et classification relative :

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

Quantité	Nom	Numéro d'identif.	Classification
35 - 42%	MÉTASILICATE DE DISODIUM	Numéro index : 014-010-00-8 CAS : 6834-92-0 EC : 229-912-9 REACH N° : 01-2119449811-37	 2.16/1 Met. Corr. 1 H290  3.2/1B Skin Corr. 1B H314  3.8/3 STOT SE 3 H335
20 - 25 %	HYDROXYDE DE SODIUM, SOUDE CAUSTIQUE	Numéro index : 011-002-00-6 CAS : 1310-73-2 EC : 215-185-5 REACH N° : 01-2119457892-27	 2.16/1 Met. Corr. 1 H290  3.2/1A Skin Corr. 1A H314  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
20 - 24 %	TRIPOLYPHOSPHATE DE SODIUM	CAS : 7758-29-4 EC : 231-838-7 REACH N° : 01-2119430450-54	Le produit n'est pas considéré comme dangereux conformément au règlement CE 1272/2008 (CLP).
5 - 8 %	Acides sulfoniques, hydroxycarbanes C14-16 et alcènes C14-16, sels de sodium	CAS : 68439-57-6 EC : 931-534-0 REACH N° : 01-2119513401-57	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
2 - 4 %	ACIDE ÉTHYLÈNE DIAMINE, TÉTRAACÉTIQUE DE TÉTRASODIQUE	Numéro index : 607-428-00-2 CAS : 64-02-8 EC : 200-573-9 REACH N° : 01-2119486762-27	 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
0,5 - 1 %	Acide sulfurique, sel d'aluminium (3,2), tétradécahydrate	CAS : 16828-12-9 EC : 233-135-0 REACH N° : 01-2119531538-36	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
0,1 - 0,2 %	nitrilotriacétate de trisodium	Numéro index : 607-620-00-6 CAS : 5064-31-3 EC : 225-768-6	 3.6/2 Carc. 2 H351  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

SECTION 4 : premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

En cas de contact avec la peau, rincer immédiatement à grande eau et au savon.

CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant un temps approprié et en maintenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Protéger le œil sain.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, également aigus et différés

Aucune information disponible pour le mélange. Pour les symptômes et les effets causés par les substances contenues, voir le chapitre 11.

4.3. Indication de l'éventuelle nécessité de consulter immédiatement un médecin et de recevoir des soins médicaux spécifiques

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer la notice d'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adaptés :

Eau pulvérisée.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Poudre.

Mousse.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jets d'eau directs.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit une fumée épaisse.

5.3. Recommandations pour les préposés à l'extinction des incendies

Utiliser des équipements respiratoires appropriés.

Collecter séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la jeter dans les égouts.

Si cela est possible d'un point de vue de la sécurité, déplacer les conteneurs intacts hors de la zone de danger.

SECTION 6 : mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle.

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/pulvérisations, utiliser un appareil respiratoire.

Prévoir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Consulter les mesures de protection présentées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Prévenir le ruissellement dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Recueillir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, dans le sol ou les égouts, en informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériau absorbant, organique, sable

6.3. Méthodes et matériel de confinement et d'assainissement

Laver à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13

SECTION 7 : manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brouillards.

Utiliser le système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser les conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant toute opération de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de résidus de matières incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de déjeuner.

Ne pas manger ou boire durant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les équipements de protection recommandés.

7.2. Conditions pour un stockage sans danger, incluant d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et protégé de l'humidité. Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Voir le paragraphe 10.

Indication pour les locaux :

Locaux adéquatement ventilés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir point 1.2 de cette fiche.

SECTION 8 : contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

MÉTASILICATE DE DISODIUM - CAS : 6834-92-0

- Type OEL : UE - TWA : 3 mg/m³ - Notes : fraction inhalable

- Type OEL : UE - TWA : 10 mg/m³ - Notes : fraction respirable

HYDROXYDE DE SODIUM, SOUDE CAUSTIQUE - CAS : 1310-73-2

TLV STEL - C 1,22 ppm - C 2 mg/m³

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

Valeurs limites d'exposition DNEL

MÉTASILICATE DE DISODIUM - CAS : 6834-92-0

Opérateur industriel : 1,49 mg/kg - Consommateur : 0,74 mg/kg - Exposition : Peau humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

Opérateur industriel : 6,22 mg/m³ - Consommateur : 1,55 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

Consommateur : 0,74 mg/m³ - Exposition : Orale humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

HYDROXYDE DE SODIUM, SOUDE CAUSTIQUE - CAS : 1310-73-2

Opérateur industriel : 1 mg/m³ - Consommateur : 1 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Long terme (répétée)

TRIPOLYPHOSPHATE DE SODIUM - CAS : 7758-29-4

Opérateur industriel : 0,375 mg/kg - Consommateur : 0,375 mg/kg - Exposition : Peau humaine - Fréquence : Court terme, effets systémiques

Opérateur industriel : 0,661 mg/m³ - Consommateur : 0,661 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Court terme, effets systémiques

Acides sulfoniques, hydroxyalcanes C14-16 et alcènes C14-16, sels de sodium - CAS : 68439-57-6

Opérateur industriel : 2158,33 mg/kg/jour - Consommateur : 1295 mg/kg/jour - Exposition : Peau humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

Opérateur industriel : 152,22 mg/m³ - Consommateur : 45,04 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

Consommateur : 12.95 mg/kg/jour - Exposition : Orale humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

ACIDE ÉTHYLÈNE DIAMINE TÉTRAACÉTIQUE DE TÉTRASODIQUE - CAS : 64-02-8

Opérateur industriel : 2.5 mg/m³ - Consommateur : 1.5 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

Opérateur industriel : 2.5 mg/m³ - Consommateur : 1.5 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Court terme, effets systémiques

Consommateur : 25 mg/kg - Exposition : Orale humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

Acide sulfurique, sel d'aluminium (3,2), tétradécahydrate - CAS : 16828-12-9

Opérateur industriel : 476 mg/kg - Consommateur : 233.5 mg/kg - Exposition : Peau humaine - Fréquence : Court terme, effets systémiques

Opérateur industriel : 10 mg/m³ - Consommateur : 5 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Court terme, effets systémiques

Consommateur : 92.4 mg/kg - Exposition : Orale humaine - Fréquence : Court terme, effets systémiques

Opérateur industriel : 9,2 mg/cm² - Consommateur : 4,6 mg/cm² - Exposition : Peau humaine - Fréquence : Court terme, effets locaux

Opérateur industriel : 10 mg/m³ - Consommateur : 5 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Court terme, effets locaux

Opérateur industriel : 2.72 mg/kg - Consommateur : 1.36 mg/kg - Exposition : Peau humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

Opérateur industriel : 3 mg/m³ - Consommateur : 1.5 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

Consommateur : 54.4 mg/kg - Exposition : Orale humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

Opérateur industriel : 9,2 mg/cm² - Consommateur : 4,6 mg/cm² - Exposition :
Peau humaine - Fréquence : Long terme, effets locaux

Opérateur industriel : 3 mg/m³ - Consommateur : 1.5 mg/m³ - Exposition :
Inhalation humaine - Fréquence : Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

MÉTASILICATE DE DISODIUM - CAS : 6834-92-0

Cible : Émission occasionnelle - Valeur : 7,5 mg/l

Cible : Micro-organismes dans le traitement des eaux usées - Valeur : 1000 mg/l

Cible : Eau douce - Valeur : 7,5 mg/l

Cible : Eau de mer - Valeur : 1 mg/l

TRIPOLYPHOSPHATE DE SODIUM - CAS : 7758-29-4

Cible : Terrain (agricole) - Valeur : 0.14 mg/kg

Cible : Eau douce - Valeur : 0 005 mg/l

Cible : Eau de mer - Valeur : 0 005 mg/l

Cible : Émission occasionnelle - Valeur : 0.05 mg/l

Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 0.19 mg/kg

Acides sulfoniques, hydroxyalcanes C14-16 et alcènes C14-16, sels de sodium - CAS : 68439-57-6

Cible : Eau douce - Valeur : 0 024 mg/l

Cible : Eau de mer - Valeur : 0.0024 mg/l

Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 0.0767 mg/kg

Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 0 767 mg/kg

Cible : Terrain (agricole) - Valeur : 1.21 mg/kg

Cible : Micro-organismes dans le traitement des eaux usées - Valeur : 4 mg/l

Cible : Émission occasionnelle - Valeur : 0.0197 mg/l

ACIDE ÉTHYLÈNE DIAMINE TÉTRAACÉTIQUE DE TÉTRASODIQUE - CAS : 64-02-8

Cible : Eau douce - Valeur : 2.2 mg/l

Cible : Eau de mer - Valeur : 0.22 mg/l

Cible : Émission occasionnelle - Valeur : 1.2 mg/l

Cible : Terrain (agricole) - Valeur : 0.72 mg/kg

Cible : Micro-organismes dans le traitement des eaux usées - Valeur : 43 mg/l

Acide sulfurique, sel d'aluminium (3,2), tétradécahydrate - CAS : 16828-12-9

Cible : Micro-organismes dans le traitement des eaux usées - Valeur : 60.2 mg/l

Cible : Eau douce - Valeur : 4.5 mg/l

Cible : Eau de mer - Valeur : 64 mg/l

Cible : Émission occasionnelle - Valeur : 30.11 mg/l

Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 10 mg/kg

Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 31.4 mg/kg

Cible : Terrain (agricole) - Valeur : 58 mg/kg

Cible : Chaîne alimentaire - Valeur : 150 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux :

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux-(EN 166).

Protection de la peau :

Porter des vêtements assurant une protection complète de la peau, par exemple. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

Protection des mains :

Protéger les mains avec des gants de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374) de type latex, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, PVC ou équivalent. Pour déterminer le matériau des gants de travail, tenir compte des facteurs suivants : dégradation, durée avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être vérifiée avant l'usage, en raison du caractère imprévisible. Les gants présentent une durée d'usure qui dépend de la durée d'exposition.

Protection des voies respiratoires :

Il est recommandé d'utiliser un masque facial filtrant de type P (réf. norme EN 149), ou dispositif équivalent, dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en relation avec la concentration limite d'utilisation.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Voir les sections 7 et 13.

Contrôles techniques appropriés :

Aucun

SECTION 9 : propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur	Méthode :	Remarque
Aspect et couleur :	comprimés blancs	--	--
Odeur :	caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	Non pertinent	--	--
pH :	non applicable (solide)	--	--
Point de fusion/congélation :	Non pertinent	--	--
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	non applicable (solide)	--	--
Point d'inflammabilité :	non applicable (solide)	--	--
Vitesse d'évaporation :	non applicable (solide)	--	--
Inflammabilité solides, gaz :	non inflammable sur la base de la composition	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non applicable	--	--
Pression de vapeur :	non applicable (solide)	--	--
Densité de vapeur :	non applicable (solide)	--	--
Densité relative :	non applicable (solide)	--	--
Hydrosolubilité :	soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non pertinent	--	--
Coefficient de répartition (n-octanol/eau) :	Non pertinent	--	--
Température d'auto-ignition :	Non applicable	--	--

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

Température de décomposition :	Non pertinent	--	--
Viscosité :	Non applicable	--	--
Propriétés explosives :	non explosif sur la base de la composition	--	--
Propriétés oxydantes :	non oxydante sur la base de la composition	--	--

9.2. Autres informations

Propriété	Valeur	Méthode :	Remarque
Miscibilité :	Non pertinent	--	--
Liposolubilité :	Non pertinent	--	--

SECTION 10 : stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est prévue dans les conditions de stockage décrites à la section 7.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques au contact d'acides.

Les solutions aqueuses réagissent avec l'aluminium, le zinc, l'étain, le cuivre et leurs alliages en produisant de l'hydrogène qui à son tour peut former des mélanges explosifs au contact de l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'humidité.

Éviter le contact avec des agents oxydants forts, acides forts, basiques forts.

10.5. Matières incompatibles

Acides.

Métaux.

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des gaz et des vapeurs potentiellement nocives pour la santé pourraient être relâchées, telles que le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone et autres vapeurs irritantes.

SECTION 11 : informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

b) corrosion/irritation cutanée

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

Le produit est classé : Skin Corr. 1A H314

c) lésions oculaires graves/irritation oculaires graves

Le produit est classé : Eye Dam. 1 H318

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

e) mutagénicité des cellules germinales

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

f) cancérogénicité

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Le produit est classé : STOT SE 3 H335

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

j) danger en cas d'aspiration

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le produit :

MÉTASILICATE DE DISODIUM - CAS : 6834-92-0

a) toxicité aiguë :

Test : LC50 - Via : Inhalation - Espèces : Rat > 2,06 mg/l - Durée : 4h

Test : LD50 - Via : Orale - Espèces : Souris > 1152 mg/kg

Test : LD50 - Via : Peau - Espèces : Rat > 5 000 mg/kg

b) corrosion/irritation cutanée :

Test : Corrosif pour la peau - Via : Peau - Espèces : Rat Positif - Notes : OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaires graves :

Test : Corrosif pour les yeux - Espèces : Lapin Positif - Notes : OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Test : Sensibilisation cutanée Négatif

HYDROXYDE DE SODIUM, SOUDE CAUSTIQUE - CAS : 1310-73-2

a) toxicité aiguë :

Test : Corrosif pour les voies respiratoires Positif - Notes : Sensation de brûlure, mal de gorge, toux, difficulté à respirer, respiration sifflante, œdème pulmonaire. Les symptômes peuvent apparaître tardivement.

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

Test : Corrosif pour l'appareil digestif Positif - Notes : Sensation de brûlure, douleur abdominale, choc ou effondrement.

b) corrosion/irritation cutanée :

Test : Corrosif pour la peau - Espèces : Lapin Positif - Notes : Méthode équivalente ou similaire à OCDE TG 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaires graves :

Test : Corrosif pour les yeux - Espèces : Lapin Positif - Notes : Méthode OECD TG 405 (solution à 2%)

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Test : Sensibilisation de la peau - Espèces : Homme Négatif - Notes : Méthode OECD SID

e) mutagénicité des cellules germinales :

Test : Mutagénèse (Test d'Ames) Négatif - Source : Mutagénèse environnementale et moléculaire et NIOSH/00217350

f) cancérogénicité :

Test : Carcénogénicité Négatif

g) toxicité pour la reproduction :

Test : Génotoxicité Négatif

TRIPOLYPHOSPHATE DE SODIUM - CAS : 7758-29-4

a) toxicité aiguë :

Test : LC50 - Via : Inhalation - Espèces : Rat = 390 mg/m³ - Durée : 4h

Test : LD50 - Via : Peau - Espèces : Lapin > 4640 mg/kg

Test : LD50 - Via : Orale - Espèces : Rat > 2000 mg/kg

Test : NOAEL - Via : Orale - Espèces : Rat = 225 mg/kg

b) corrosion/irritation cutanée :

Test : Irritant pour la peau - Espèces : Lapin Non - Notes : OECD 405

c) lésions oculaires graves/irritation oculaires graves :

Test : Irritant pour les yeux - Espèces : Lapin Non - Notes : OECD 405

Acides sulfoniques, hydroxyalcanes C14-16 et alcènes C14-16, sels de sodium - CAS : 68439-57-6

a) toxicité aiguë :

Test : LC50 - Via : Inhalation - Espèces : Rat > 52 mg/l - Durée : 4h

Test : LD50 - Via : Peau - Espèces : Lapin > 6300 mg/kg

Test : LD50 - Via : Orale - Espèces : Rat = 2079 mg/kg

b) corrosion/irritation cutanée :

Test : Irritant pour la peau - Espèces : Lapin Positif - Notes : OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaires graves :

Test : Corrosif pour les yeux - Espèces : Lapin Positif - Notes : OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Test : Sensibilisation de la peau - Espèces : Cochon d'Inde Négatif

Test : Sensibilisation de la peau - Espèces : Homme Négatif

Test : Irritant pour les voies respiratoires Positif - Notes : Une exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation chronique des voies respiratoires.

e) mutagénicité des cellules germinales :

Test : Mutagénèse (Test d'Ames) - Espèces : Bactéries génériques Négatif - Notes : OECD 471

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

f) cancérogénicité :

Test : Carcinogénicité - Via : Peau - Espèces : Souris Négatif

Test : Carcinogénicité - Via : Orale - Espèces : Rat Négatif

g) toxicité pour la reproduction :

Test : NOAEL - Espèces : Souris = 2 mg/kg - Notes : OECD 414

ACIDE ÉTHYLÈNE DIAMINE TÉTRAACÉTIQUE DE TÉTRASODIQUE - CAS : 64-02-8

a) toxicité aiguë :

Test : LD50 - Via : Orale - Espèces : Rat > 2000 mg/kg - Notes : Test BASF (sol. 40%)

Test : LD50 - Via : Orale - Espèces : Rat > 1780 mg/kg - Notes : Test BASF (solide)

Test : LC50 - Via : Inhalation - Espèces : Rat > 1000 mg/m³ - Durée : 6h - Notes : OECD 403 (substances similaires)

b) corrosion/irritation cutanée :

Test : Irritant pour la peau - Espèces : Lapin Négatif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaires graves :

Test : Irritant pour les yeux - Espèces : Lapin Positif - Notes : Test BASF (sol. 40%)

Test : Corrosif pour les yeux - Espèces : Lapin Positif - Notes : Test BASF (solide)

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Test : Sensibilisation cutanée Négatif

e) mutagénicité des cellules germinales :

Test : Mutagénèse (Test d'Ames) Négatif

f) cancérogénicité :

Test : Carcinogénicité Négatif

g) toxicité pour la reproduction :

Test : Toxicité pour la reproduction Négatif

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique :

Test : Toxicité aiguë Négatif

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée :

Test : Toxicité chronique Négatif

Acide sulfurique, sel d'aluminium (3,2), tétradécahydrate - CAS : 16828-12-9

a) toxicité aiguë :

Test : LC50 - Via : Inhalation - Espèces : Rat > 5 mg/l - Durée : 4h

Test : LD50 - Via : Peau - Espèces : Rat > 5 000 mg/kg

Test : NOAEL - Via : Orale - Espèces : Rat femelle = 562 mg/kg

c) lésions oculaires graves/irritation oculaires graves :

Test : Corrosif pour les yeux Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Test : Sensibilisation cutanée Négatif

g) toxicité pour la reproduction :

Test : NOAEL - Via : Orale - Espèces : Rat = 3225 mg/kg

Informations sur la toxicocinétique, sur le métabolisme et sur la distribution :

Test : NOAEL - Via : Orale - Espèces : Rat = 323 mg/kg

SECTION 12 : Informations écologiques

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

12.1. Toxicité

Utiliser le produit conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant de le disperser dans la nature.

Non classé pour les dangers vis-à-vis de l'environnement

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

MÉTASILICATE DE DISODIUM - CAS : 6834-92-0

a) Toxicité aquatique aiguë :

Point d'extrémité : EC50 - Espèces : Daphnies = 1 700 mg/l - Durée en h : 48

Point d'extrémité : EC50 - Espèces : Algues = 207 mg/l - Durée en h : 72

Point d'extrémité : LC50 - Espèces : Poissons = 2320 mg/l - Durée en h : 96

HYDROXYDE DE SODIUM, SOUDE CAUSTIQUE - CAS : 1310-73-2

a) Toxicité aquatique aiguë :

Point d'extrémité : EC50 - Espèces : Daphnies = 40.4 mg/l - Durée en h : 48

Point d'extrémité : LC50 - Espèces : Poissons = 189 mg/l - Durée en h : 48

TRIPOLYPHOSPHATE DE SODIUM - CAS : 7758-29-4

a) Toxicité aquatique aiguë :

Point d'extrémité : EC50 - Espèces : Algues = 160 mg/l - Durée en h : 96

Point d'extrémité : EC50 - Espèces : Daphnies = 100 mg/l - Durée en h : 48

Acides sulfoniques, hydroxycarbanes C14-16 et alcènes C14-16, sels de sodium - CAS : 68439-57-6

a) Toxicité aquatique aiguë :

Point d'extrémité : EC50 - Espèces : Daphnies = 4.53 mg/l - Durée en h : 48 -

Remarques : OECD 202

Point d'extrémité : ErC50 - Espèces : Algues = 5.2 mg/l - Durée en h : 72 -

Remarques : ISO 10253:2006

Point d'extrémité : LC50 - Espèces : Poissons = 4.2 mg/l - Durée en h : 96 -

Remarques : OECD 203

b) Toxicité aquatique chronique :

Point d'extrémité : EC10 - Espèces : Microorganismes = 40 mg/l - Durée en h : 3 -

Remarques : OECD 209

Point d'extrémité : NOEC - Espèces : Daphnies = 6.3 mg/l - Durée en h : 504 -

Remarques : OECD 211

Point d'extrémité : NOECr - Espèces : Algues = 3.2 mg/l - Durée en h : 72 -

Remarques : ISO 10253:2006

ACIDE ÉTHYLÈNE DIAMINE TÉTRAACÉTIQUE DE TÉTRASODIQUE - CAS : 64-02-8

a) Toxicité aquatique aiguë :

Point d'extrémité : LC50 - Espèces : Poissons > 100 mg/l - Durée en h : 96

Point d'extrémité : EC50 - Espèces : Daphnies = 100 mg/l - Durée en h : 48

Point d'extrémité : EC50 - Espèces : Algues = 100 mg/l - Durée en h : 72

b) Toxicité aquatique chronique :

Point d'extrémité : NOEC - Espèces : Poissons = 36.9 mg/l - Durée en h : 840 -

Remarques : OECD 210

Point d'extrémité : NOEC - Espèces : Daphnies = 25 mg/l - Durée en h : 504 -

Remarques : OECD 211

Acide sulfurique, sel d'aluminium (3,2), tétradécahydrate - CAS : 16828-12-9

a) Toxicité aquatique aiguë :

Point d'extrémité : EC50 - Espèces : Algues = 24 mg/l - Durée en h : 72

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

Point d'extrémité : NOEC - Espèces : Algues = 1.7 mg/l - Durée en h : 72

Point d'extrémité : EC50 - Espèces : Daphnies = 90 mg/l - Durée en h : 48

Point d'extrémité : LC50 - Espèces : Poissons > 562 mg/l - Durée en h : 96

12.2. Persistance et dégradabilité

MÉTASILICATE DE DISODIUM - CAS : 6834-92-0

Les silicates inorganiques solubles dépolymérisent rapidement en espèces moléculaires impossibles à distinguer de la silice naturelle dissoute. Ils se combinent aux ions Ca, Mg, Fe, Al et autres pour former des composés insolubles similaires aux éléments constitutifs du sol naturel.

HYDROXYDE DE SODIUM, SOUDE CAUSTIQUE - CAS : 1310-73-2

S'oxyde rapidement dans l'air par réaction photochimique

Acides sulfoniques, hydroxyalcanes C14-16 et alcènes C14-16, sels de sodium - CAS : 68439-57-6

Biodégradabilité : Facilement biodégradable. - Test : OECD 306 - Durée : 28 jours - % : 92

Biodégradabilité : Facilement biodégradable. - Test : Production de CO₂ - Durée : 28 jours - % : 80 - Remarques : OECD 301B

ACIDE ÉTHYLÈNE DIAMINE TÉTRAACÉTIQUE DE TÉTRASODIQUE - CAS : 64-02-8

Biodégradabilité : Non facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MÉTASILICATE DE DISODIUM - CAS : 6834-92-0

Non bioaccumulable

Acides sulfoniques, hydroxyalcanes C14-16 et alcènes C14-16, sels de sodium - CAS : 68439-57-6

Peu bioaccumulable - Test : Log Pow - 1.3

Peu bioaccumulable - Test : BFC - Facteur de bioconcentration 70,8

ACIDE ÉTHYLÈNE DIAMINE TÉTRAACÉTIQUE DE TÉTRASODIQUE - CAS : 64-02-8

Peu bioaccumulable - Test : BCF - Facteur de bioconcentration 1.8 - Durée : 28 jours

Acide sulfurique, sel d'aluminium (3,2), tétradécahydrate - CAS : 16828-12-9

Non bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

ACIDE ÉTHYLÈNE DIAMINE TÉTRAACÉTIQUE DE TÉTRASODIQUE - CAS : 64-02-8

La substance ne s'évapore pas dans l'atmosphère depuis la surface de l'eau.
L'absorption en phase solide du sol n'est pas prévisible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Substances VPvB : Aucune - Substances PBT : Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

SECTION 13 : informations sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer les produits si possible. Les envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération sous contrôle. Opérer conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14 : informations sur le transport

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS



14.1. Numéro ONU

Numéro ADR-UN : 3262
Numéro IATA-UN : 3262
Numéro IMDG-UN : 3262

14.2. Nom d'expédition de l'ONU

Nom d'expédition ADR : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.A.S.
(MÉTASILICATE DE DISODIQUE, HYDROXYDE DE SODIUM)
Nom d'expédition IATA : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.A.S.
(MÉTASILICATE DE DISODIQUE, HYDROXYDE DE SODIUM)
Nom d'expédition IMDG : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.A.S.
(MÉTASILICATE DE DISODIQUE, HYDROXYDE DE SODIUM)

14.3. Classes de danger lié au transport

Classe ADR : 8
ADR - Numéro d'identification du danger : 88
Classe IATA : 8
Label IATA : 8
Classe IMDG : 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR : I
Groupe d'emballage IATA : I
Groupe d'emballage IMDG : I

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant environnemental ADR : Non
Polluant marin IMDG : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary risks : -
ADR-S.P. : 274
Catégorie de transport ADR (Code de restriction en tunnel) : 1 (E)
IATA-Passenger Aircraft : 858
IATA-Subsidiary risks : -
IATA-Cargo Aircraft : 862
IATA-S.P. : A3 A803
IATA-ERG : 8L
IMDG-EMS : F-A , S-B
IMDG-Subsidiary risks : -
IMDG-Stowage and handling : Category B
IMDG-Segregation : SG35

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

Non applicable

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Dispositions législatives et réglementaires sur la santé, la sécurité et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Décret législatif 9/4/2008 n° 81

Décret ministériel sur le travail 26/02/2004 (Limites d'exposition professionnelles)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (UE) n. 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (UE) n. 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (UE) n. 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (UE) n. 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (UE) n. 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'annexe XVII au règlement (CE) 1907/2006 (REACH) et modifications successives :

Restrictions relatives au produit :

Aucune restriction.

Restrictions relatives aux substances contenues :

Aucune restriction.

Le cas échéant, faire référence aux normes suivantes :

Circulaires ministérielles 46 et 61 (Amines aromatiques).

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement 648/2004/CE (Détergents).

Décret législatif 3/4/2006 n° 152 Normes en matière d'environnement

Directive 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives à la directive EU 2012/18 (Seveso III) :

Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique de la substance n'a été effectuée.

Substances pour lesquelles il a été procédé à une évaluation de la sécurité chimique :

MÉTASILICATE DE DISODIUM

HYDROXYDE DE SODIUM, SOUDE CAUSTIQUE

Acides sulfoniques, hydroxycalcane C14-16 et alcènes C14-16, sels de sodium

ACIDE ÉTHYLÈNE DIAMINE TÉTRAACÉTIQUE DE TÉTRASODIQUE

SECTION 16 : autres informations

Texte des phrases utilisées au paragraphe 3 :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

H318 Provoque de graves lésions oculaires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H332 Nocif en cas d'inhalation.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classe et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Graves lésions oculaires, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Carc. 2	3.6/2	Cancérogénicité, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour les organes cibles – exposition unique, Catégorie 3

Toutes les sections de cette fiche ont été révisées conformément au règlement 2015/830.
Classification et procédure utilisée pour la dériver en vertu du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] en matière de mélanges :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Procédure de classification
Skin Corr. 1A, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul

Ce document a été rédigé par un technicien compétent en matière de SDS et ayant reçu une formation adéquate.

Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Réseau de données et d'informations sur les produits chimiques dans l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold
Istituto Superiore di Sanità - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche

Les informations contenues dans ce document se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Fiche de sécurité

DETABINOX COMPRIMÉS

Toutes les sections de cette fiche ont été modifiées, par rapport à la version précédente.

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS :	Chemical Abstracts Service (division de la American Chemical Society).
CLP :	Classification, étiquetage, emballage.
DNEL :	Niveau dérivé sans effet.
EINECS :	Inventaire européen des substances chimiques européennes existantes dans le commerce.
GefStoffVO :	Ordonnance sur les substances dangereuses en Allemagne.
GHS :	Système global harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA :	Association pour le transport aérien international.
IATA-DGR :	Règlement sur les marchandises dangereuses de l'« Association pour le transport aérien international » (IATA).
ICAO :	Organisation internationale pour l'aviation civile.
ICAO-TI :	Instructions techniques de l'« Organisation internationale pour l'aviation civile » (ICAO).
IMDG :	Code maritime international pour marchandises dangereuses.
INCI :	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt :	Coefficient d'explosion.
LC50 :	Concentration létale pour 50% de la population de test.
LD50 :	Dose létale pour 50% de la population de test.
PNEC :	Concentration prévue sans effet.
RID :	Règlement relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
STEL :	Limite d'exposition à court terme.
STOT :	Toxicité organe - spécifique.
TLV :	Valeur limite de seuil.
TWA :	Moyenne pondérée dans le temps
WGK :	Classe de danger pour les eaux (Allemagne).